



COMPTE RENDU DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2019

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Géraldine NOEL, Jean-Louis BIROT, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE

Absents excusés : Perrine VIAULES, Catherine SERGENT Béatrice CAZOTTES

Secrétaire de Séance : Bruno BOZZO

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Bruno BOZZO se propose secrétaire de séance.

Madame le Maire expose les motifs qui l'ont conduit à réunir le conseil municipal en urgence :

Autoriser le Maire à représenter la commune en Justice

Désigner l'avocat chargé de défendre la commune dans le cadre de l'assignation au Tribunal Administratif de Toulouse et qui doit déposer le mémoire en défense le 02 septembre 2019.

Vu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le caractère d'urgence de la présente séance

Madame le Maire demande d'ajouter le point suivant en lien avec l'ordre du jour :

- signature convention-cadre « Expertise Juridique et Prévention des Contentieux dans le domaine des Ressources Humaines » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire

Sans objet.

2. Autorisation du Maire à représenter la commune en Justice

Madame le Maire explique qu'en date du 30 juillet 2019, le Tribunal Administratif de Toulouse a adressé une requête déposée par Mr Antonio DE CARVALHO, représenté par Maître MOLY, avocat à Albi aux fins de désigner un expert en vue de la réalisation d'une mission d'expertise. Pour ce faire, Madame le Maire demande au conseil de lui consentir une délégation afin de représenter la commune en Justice tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions.

Madame le Maire précise que si cette délégation permet d'engager une procédure, elle ne l'autorise pas à choisir l'avocat. Pour ce faire, il est nécessaire de convoquer le conseil municipal et de prendre une délibération portant le numéro de la requête et le nom du plaignant.

Elle rappelle que les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations, font obligatoirement l'objet d'un relevé de décisions qui est à l'ordre du jour de chaque conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, par 12 voix, cette proposition.

3. Désignation de l'avocat

Madame le Maire explique qu'elle a pris contact avec l'assureur de la commune qui a saisi un

avocat pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans la requête 1904307-10 déposée par Mr Antonio DE CARVALHO. Madame le Maire fait remarquer le caractère d'urgence de cette délibération puisque l'avocat de la commune doit déposer le mémoire le 02 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 12 voix, approuve à l'unanimité cette proposition.

4. Autorisation signature convention-cadre « Expertise Juridique et Prévention des Contentieux dans le domaine des Ressources Humaines » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn

Madame le Maire explique au conseil qu'elle a fait appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, notamment son service juridique, pour rédiger le mémoire en défense qui devra être déposé, le 02 septembre prochain, sur la plateforme « Télérecours » du Tribunal Administratif de Toulouse. Afin de régulariser la prestation, il convient de signer la convention «Expertise Juridique et Prévention des Contentieux dans le domaine des Ressources Humaines ».

Madame le Maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 12 voix, approuve à l'unanimité cette proposition.

5. Questions diverses

Néant

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 8h45

Le Maire

CORBIERE-FAUVEL Monique



Le Secrétaire

Bruno BOZZO